

A M<sup>r</sup> le ministre de l'Intérieur

Rome le 28 avril 1845  
377

Monsieur le Ministre

Je m'empresse de transmettre à V. G. les renseignements que par sa lettre du 9 du mois courant, elle me fait l'honneur de me demander sur l'exécution de l'ordonnance royale du 7 juillet 1844 en ce qui concerne les personnes logées dans les bâtiments de l'Académie Royale de France à Rome

1<sup>o</sup> Sont logés dans le palais et la dépendance de l'Académie  
Le Directeur

Le Secrétaire Bibliothécaire

Les pensionnaires au nombre de 22.

Le portier

La femme de charge

Le gardien de bâtiment

deux domestiques de l'Académie

Le cocher du Directeur

et deux domestiques faisant le service particulier des pensionnaires.

A la date de l'ordonnance précitée, chacun d'eux jouissait de l'usage des meubles meublants qui lui avaient été livrés avec le local qu'il occupe.

2<sup>o</sup> L'état général du mobilier a été régulièrement constaté depuis l'établissement de l'Académie à Villa Medici et le recensement général en est fait à chaque changement de Directeur comme le recensement partiel des objets existant dans les Chambres des gens de service à chaque mutation.

30 Le chauffage et l'éclairage sont accordés au Directeur et au Secrétaire bibliothécaire dans la proportion du local qu'ils occupent et pour le chauffage qui se règle naturellement sur la longueur de l'hiver j'en ne saurais établir le chiffre exact de la dépense qui selon les années se trouve modifiée par l'emploi qu'on a soin de faire pour cet objet, du bois qu'on retire de la taille des arbres des jardins de l'Académie.

La cuisine est déseuillée à raison de deux mesures de bon gras mou qui équivalent à peu près à deux vois mesure de Paris et qui coûtent, tenue moyen 20' la mesure.

Quant à l'éclairage, il se distribue en nature et est mis dans la proportion des besoins, sur l'éclairage général du Palais.

Toutes ces distributions sont réglées par le Directeur et fournies mensuellement à sa surveillance

Le portier jouit d'une indemnité <sup>annuelle</sup> mensuelle de six mesures romaines pour son chauffage soit 32.50 et de 8 livres d'huile par mois ou 96 par an dont le prix varie avec celui du marché.

La femme de charge est défrayée de l'éclairage seulement, en nature et dans une proportion moindre de celle du portier.

Toutes ces benéfices sont attribués à chaque de portier prévaut depuis l'installation de l'Académie à Villa Médicis en 1803 et selon les usages du pays. Je ne vois ni raison ni convenance d'y apporter aucun changement.

Je suis etc

Depuis cette époque le logement de douze personnes a été transféré de la maison neuve à Porta Juncata. Ils payaient auparavant leur loyer mais sur la réclamation de M. <sup>Duven</sup> il leur a été fait grâce de ce loyer.